



## Message du Conseil communal aux citoyens de la commune Le Mouret pour les investissements 2023

---

### *Tractanda n° 2.2.1*

#### **3411.5090.01 Centre sportif - réfection piste d'athlétisme**

---

Après 25 années de bon et loyal service notre piste d'athlétisme est en fin de vie et demande une rénovation complète.

A partir du 10 juin 2022, nous avons été informés par la fédération suisse d'athlétisme qu'elle n'est plus homologuée et que toutes compétitions et manifestations sportives et culturelles importantes ne peuvent plus se faire.

Pour mémoire cette anneau d'athlétisme avait été demandé et réalisé en 1997 par la commune de Praroman avant la fusion avec l'aide des communes avoisinantes.

A l'heure actuelle il n'existe que 2 anneaux d'athlétisme dans le district de la Sarine, St Léonard à Fribourg et Le Mouret.

Cette piste est un fleuron pour notre commune, nos écoles, nos sociétés sportives et culturelles. Elle a donné une rampe de lancement à plusieurs sportifs natifs du Mouret autant au niveau nationale, internationale et même olympique.

Pour vous citer quelques exemples :

Les 57'01 de Daniel Brodard au Morat-Fribourg en 2004.

Arnaud Dupré (sélectionné pour les championnats d'Europe junior 2015) pour le 4x 400 m. et médaillé de bronze aux championnats suisses junior sur 800 m. en 2016.

Nicolas Baeriswyl qui a aussi débuté l'athlétisme au Mouret avant de participer aux JO de Sidney en 2000.

Romain Juillerat athlétisme ou encore Mathilde Gremaud, médaillés olympiques sont également des athlètes qui se sont entraînés sur le tartan du Mouret, qui ont brillé et qui brille encore aujourd'hui en sport de haut niveau.

Ces installations sportives sont primordiales pour permettre à tous de bénéficier des vertus du sport pour le bien-être, la santé, l'intégration sociale et l'acquisition de valeurs positives, notamment pour notre jeunesse. Ne dis-t-on pas que le sport fédère, rassemble et mobilise.

Cette piste demande une rénovation totale.

Coût à charge de la commune : Fr. 380'000.00

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.





---

**Tractanda n° 2.2.2 et 2.2.3**

**6150.5010.43**    **Routes communales - remplacement luminaire LED - Secteur Essert**

**6150.5010.44**    **Routes communales - remplacement luminaire LED - Secteur Pafuet-Pra-Mathaux**

---

En 2021, l'assemblée communale a accepté le budget d'investissement pour le remplacement d'une partie des éclairages publics dans les secteurs « Russilles » et Le Trépelley ».

Les luminaires commandés en mai 2022 ont été partiellement reçus en octobre de cette année par l'entreprise en charge de leur remplacement. La modification devrait être faite d'ici la fin de l'année 2022.

Hors, conformément à la loi sur l'énergie (LEn) du 09.06.2000 ;

« L'Etat et les communes s'engagent à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge afin de les rendre conforme à l'état de la technique et à les exploiter de manière efficace ».

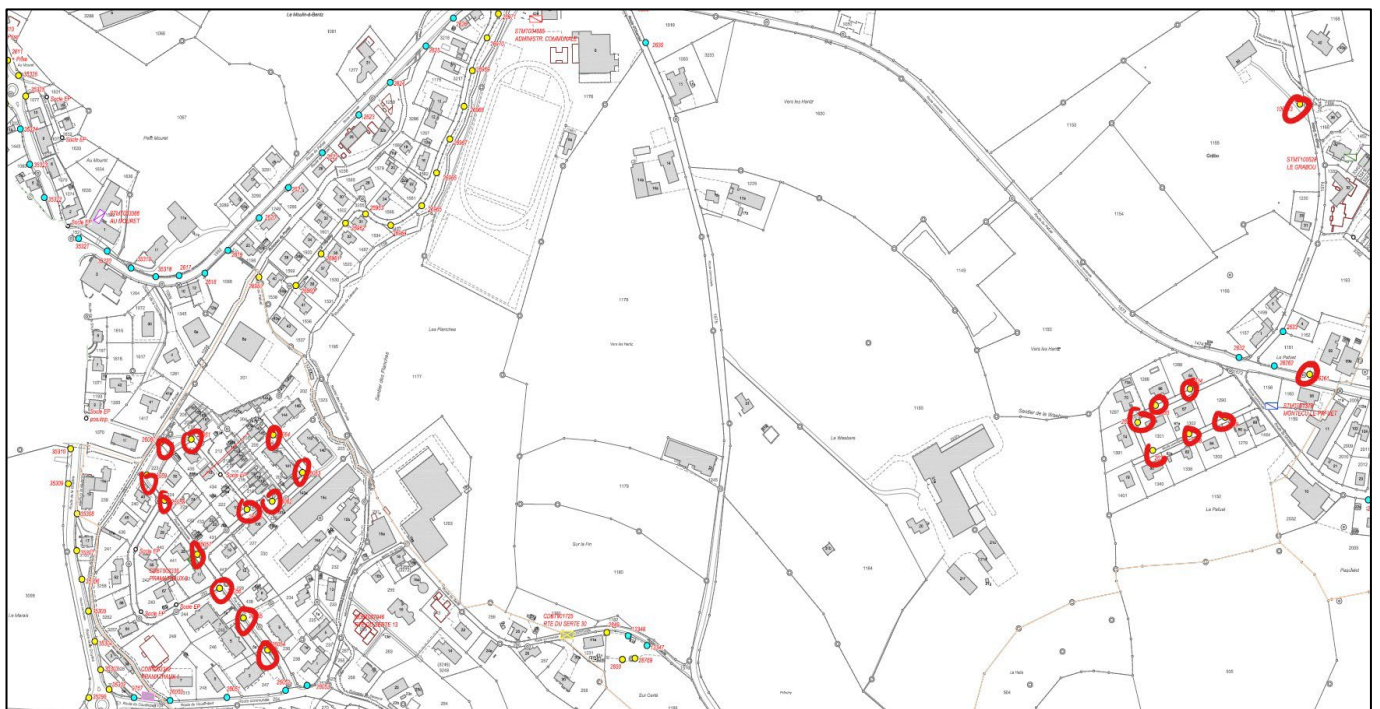
Pour ce faire, le conseil communal souhaite continuer à remplacer les anciennes sources lumineuses aux halogénures métalliques haute pression par des éclairages LED dynamiques avec télégestion. Ceci afin de pouvoir garder un contrôle permanent sur la gestion de l'éclairage pour d'une part, diminuer l'impact néfaste de l'éclairage artificiel sur la biodiversité et d'autre part rationaliser la consommation électrique où et quand cela est vraiment nécessaire.

Les luminaires qui seront installés permettront d'être entièrement pilotés à distance de manière individuelle afin de procéder, entre autre, à des abaissements nocturnes, des extinctions complètes, des allumages dynamiques avec détection de passage, etc. et ainsi permettre une économie d'énergie notable sur le territoire.

Le Conseil communal vous soumet aujourd'hui un budget d'investissement de Fr. 26'859.00 pour le remplacement 44 points lumineux dans le secteur « Essert » et un budget d'investissement de Fr. 57'553.00 pour le remplacement de 20 points lumineux dans les secteurs « Le Pafuet - Pra-Mathaux » conformément au plan de zone ci-dessous et propose à l'assemblée d'accepter ces dépenses.



Secteur « ESSERT »



Secteur « Pra-Mathaux – Le Pafuet »





---

## **Tractanda n° 2.2.4**

### **7201.5032.34    *Epuration - collecteur Sentier du No***

---

Dans le cadre des travaux de la nouvelle école de Praroman, l'assainissement global du secteur a été réétudié. En effet, la Commune de Le Mouret souhaitait s'assurer de la faisabilité des travaux de mise en séparatif dans ce secteur, et anticiper les éventuels travaux à réaliser à proximité directe du chantier de l'école.

Dans ce secteur, l'assainissement est encore réalisé en système unitaire. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de l'ancienne commune de Praroman prévoit cependant un assainissement en système séparatif à court terme. Ainsi, de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées sont projetés sous le Sentier du No selon le Concept du PGEE.

Pour donner suite à ces investigations, le Conseil vous présente un projet de mise en séparatif au lieu-dit « Sentier du Nô », sentier reliant la place de parc de l'école et de l'église à la route des Russilles.

L'objectif est de réaliser les travaux en 2023 afin d'éviter une intervention ultérieure à proximité de la nouvelle école.

Il est à préciser que pour la construction de la nouvelle école et de ses aménagements extérieurs, le collecteur mixte actuel traversant la cour de récréation, a dû être abaissé et remplacé sur la 1ere partie du tronçon par un nouveau collecteur de diamètre supérieur afin de répondre aux normes et lois en vigueur.

Pour être en complète conformité, le 2eme tronçon devrait en cas de non réalisation de la mise en séparatif être remplacé par un nouveau collecteur de plus grand diamètre et ceci impliquerait la démolition de la cour ou une grande partie de celle-ci.

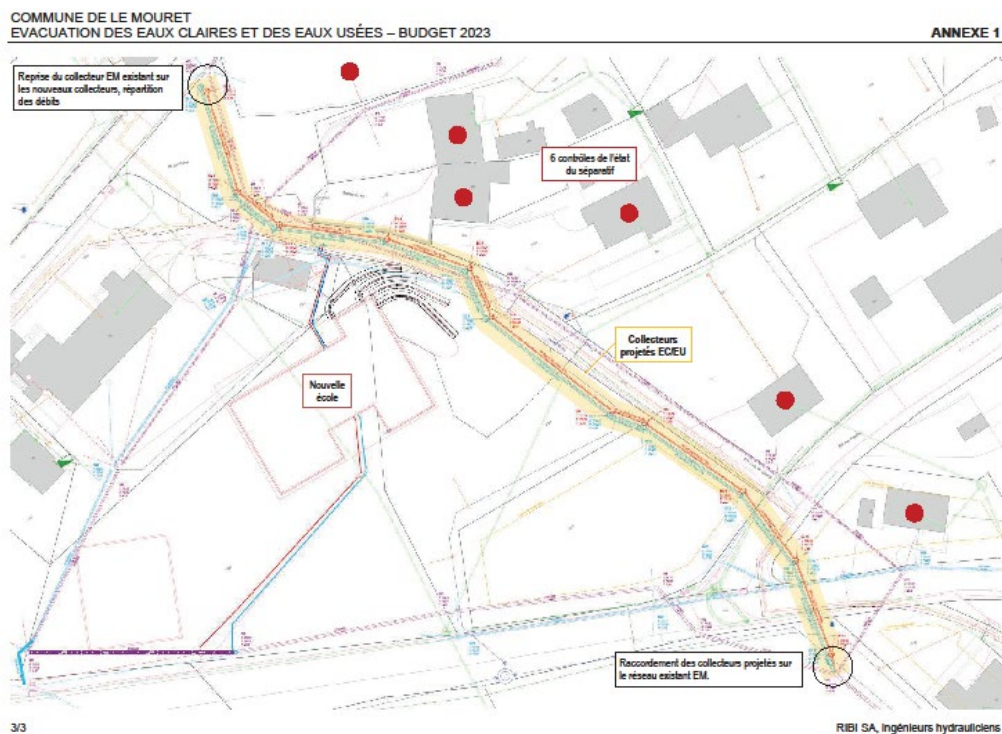
Des coûts supplémentaires qui ne résoudraient pas la problématique du PGEE et les mises en séparatif. De plus si aucunes des 2 options n'est décidée l'ECAB en cas d'inondations pourrait émettre des réserves et ne pas assumer son rôle d'assureur.

Descriptif et Coût de l'ouvrage estimé à :

- Collecteur EU, ø250 mm, longueur 190 mètres (sous la route et les aménagements privés, y compris raccordements latéraux)
- Collecteur EC, ø500 mm, longueur 190 mètres (sous la route et les aménagements privés, y compris raccordements latéraux)



- Reprise des collecteurs, croisements, création d'une chambre de répartition des débits
- 6 contrôles de l'état du séparatif (parcelles privées)



Coût total y compris les frais secondaires (assurances, honoraires, divers et imprévus), précision de l'estimation  $\pm 15\%$

Investissement estimé à (TTC) : Fr. 550'000.00

Le Conseil, conscient du coût de l'ouvrage mais aussi des coûts futurs d'une réalisation reportée qui serait en conflit avec l'aménagement extérieur de la nouvelle école, ne peut que vous demander de lui accorder votre confiance et d'accepter ce projet et son financement.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

---

## Tractanda n° 2.2.5

### 8120.5010.44 Routes AF - réfection route Le Thorin

---

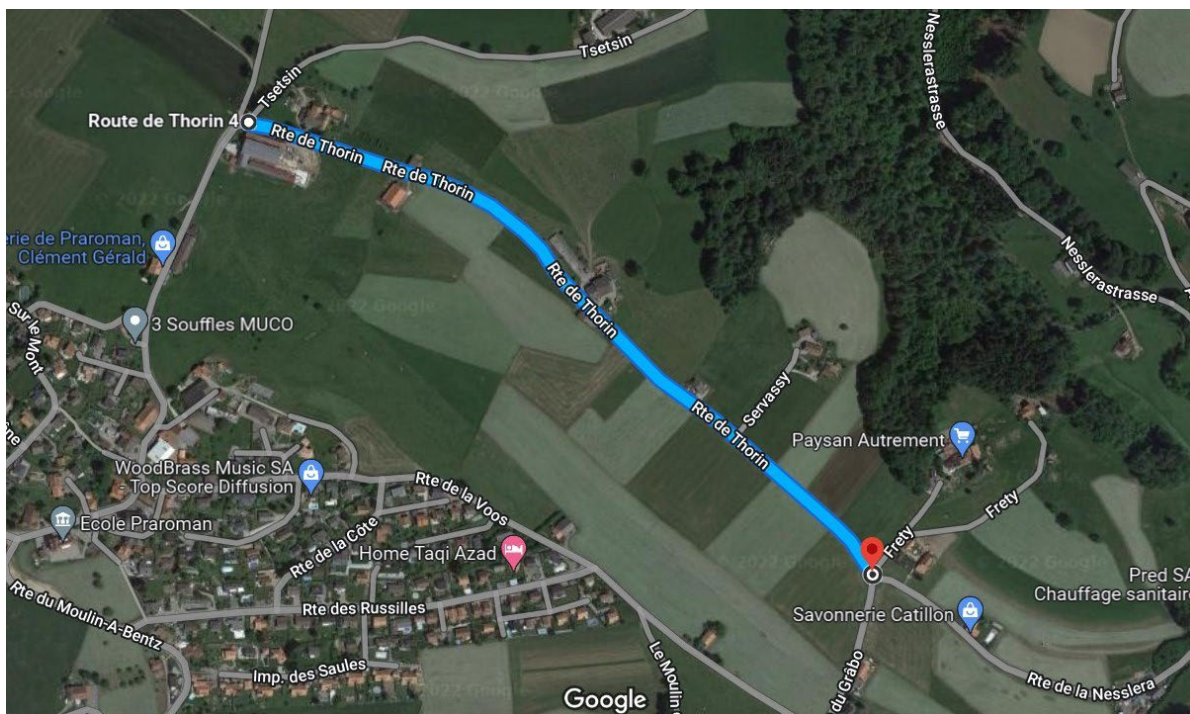
Ce chemin comporte de nombreuses fissures et affaissements.

Le Conseil communal estime qu'il est nécessaire de procéder à un assainissement de la couche de roulement de ce tronçon avec un nouveau revêtement bitumineux coulé à froid.

Celui-ci servira à isoler et étancher les microfissures et à ne pas détériorer le bon coffre de la route. Nous bénéficions d'une subvention cantonale à hauteur de Fr. 27'000.00. Le coût des travaux est estimé à Fr. 89'000.00.

Coût restant à charge de la commune : Fr. 62'000.00

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.





---

## Tractanda n° 2.2.6

### 8120.5010.45 Routes AF - réfection route Le Land

---

Cette route est actuellement en mauvais état : banquettes détériorées, fissures et affaissements, végétation poussant à travers le bitume.

Le Conseil communal estime qu'il est nécessaire de procéder à une réfection complète de ce tronçon. Les améliorations foncières subventionnent les routes menant principalement à une exploitation agricole. Cette route est intégrée dans le programme de réfection de notre commune. Nous bénéficions de subvention cantonale (Fr. 161'711.00) et fédérale (Fr. 164'679.00). Le coût des travaux est estimé Fr. 593'000.00

Coût restant à charge de la commune : Fr. 266'610.00

Voulant profiter des subventions actuelles encore en place, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

